



Jaquier Armand, Levrat Marie, Bonny David, Rey Alizée, Menétrey Lucie, Michel Pascale, Vial Pierre, Emonet Gaétan, Senti Julia, Aebischer Eliane

Pour une administration fiscale efficace

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 20.11.24

Transmission au CE : *21.11.24

Dépôt et développement

Entre 2010 et 2020, au moins 66 milliards de francs non déclarés ont refait surface en Suisse grâce à l'amnistie fiscale selon [une étude de l'Université de Saint-Gall¹](#), révélant un niveau d'honnêteté fiscale relativement faible en comparaison internationale. Selon [une autre étude²](#), 23,5 % du produit intérieur brut (PIB) helvétique n'est pas déclaré à l'impôt. Partant, cela signifie que des centaines de millions de francs pourraient chaque année échapper au Service cantonal des contributions. Ces manques impactent lourdement aussi bien les communes, le canton que la Confédération.

Or, les impôts sont la pierre angulaire du financement des prestations à la population : leur perception ne peut souffrir d'une quelconque lacune ou exception. Ils sont indispensables pour garantir la sécurité sociale, un système éducatif de qualité, des soins de proximité et de qualité, des infrastructures solides, une offre culturelle diversifiée, en résumé des services à la population performants.

En 2022, le secteur de l'inspection fiscale et des remises d'impôt, chargé des rappels d'impôt, de l'instruction et du jugement des cas de tentatives et de soustraction d'impôt ne compte que 4.9 équivalents plein temps (EPT) (Rapport 2022-DFIN-45), ce qui apparaît totalement insuffisant face à l'ampleur du phénomène énoncé et des pertes fiscales pour les collectivités publiques. À titre de comparaison, le canton de Genève, pour un nombre similaire de contribuables, dispose de 41,5 EPT pour les mêmes missions. Il est essentiel que notre administration fiscale puisse également s'appuyer sur des collaborateurs spécialisés dans la lutte contre la fraude fiscale, pour qui cette mission constitue le cœur de leur activité.

Les taxateurs et taxatrices, les réviseurs, en vérifiant les informations fournies dans les déclarations, jouent aussi un rôle central dans la lutte contre la soustraction et la fraude fiscales (Rapport 2022-DFIN-45). Ces dernières années, leur effectif n'a pas augmenté de manière proportionnelle à la croissance du nombre de contribuables, et encore moins au montant des recettes fiscales. Les taxateurs et taxatrices gèrent ainsi un nombre toujours plus colossal de dossiers, ce que le Conseil d'État lui-même reconnaît. Dans ces conditions, il devient difficile d'examiner de manière rigoureuse les éléments déclarés. En témoignent les retards récurrents pris par notre canton dans la remise des avis de taxation, ce qui complique l'organisation administrative et personnelle des citoyens (notamment pour les demandes de subsides d'assurance-maladie et de subventions pour les crèches) et place les communes dans l'incertitude quant aux recettes fiscales attendues.

Les postes concernés doivent être perçus et considérés comme un investissement en faveur d'une perception de l'impôt équitable qui évite que les contribuables les « plus habiles ou les mieux conseillés » bénéficient d'un effet d'aubaine et pour lutter contre la soustraction et la fraude fiscale.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ [En dix ans, les Suisses ont caché 66 milliards de francs au fisc - Le Temps](#)

² [18 milliards de fraude fiscale chaque année en Suisse - lematin.ch](#)

En vue de remédier à ces insuffisances et de doter le Service cantonal des contributions des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions, les mandants demandent :

- Que les effectifs de taxateurs et taxatrices et de réviseurs soient complétés considérablement afin que les déclarations fiscales soient traitées en profondeur telles que l'exige l'application de la loi et ceci dans le délai maximal d'un an.
 - Que le nombre de taxateurs et taxatrices et de réviseurs soit chaque année ajusté en fonction de l'augmentation de la masse fiscale et du nombre de contribuables.
 - Que le secteur de l'inspection fiscale soit augmenté d'au moins 10 EPT et qu'ensuite, les EPT soient chaque année ajustés en fonction de l'augmentation de la masse fiscale et du nombre de contribuables.
-